

BULLETIN D'INSCRIPTION
(à nous renvoyer au 4 rue des coutures, 51100 REIMS)



ENTREPRISE

Nom : Prénom :
Fonction : Société :
Adresse Professionnelle :
N° de SIRET : Téléphone :
Fax : Mobile :
E-mail :

FACTURATION

Adresse de facturation si différente :
Adresse d'envoi des convocations si différente :
Prise en charge de la formation par un fond d'assurance formation (OPCA) : oui non
Adresse de l'OPCA si prise en charge :

STAGE

Intitulé du stage :
Nombre de stagiaires : Nom et prénom des stagiaires :
Date de début du stage :
Durée du stage :
Prix HT par stagiaire :
Prix total HT : TVA à 19,6% : Prix total TTC :

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générale de vente et les accepte.

Fait à
Date :

Signature

Cachet

CONDITIONS GENERALES DE VENTE



TARIFS

Les prix qui figurent dans notre catalogue correspondent à un service standardisé. Des modifications éventuelles dans les programmes feront l'objet d'une proposition particulière sous forme de devis. La société se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, toutefois les commandes passées antérieurement à une hausse de tarif bénéficieront du tarif valable au jour de la réservation.

La facture est adressée au client en fin de stage. Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion des fonds de formation, sous réserve d'avoir reçu au préalable un bon de commande de la part de cet organisme. En cas de non-règlement de l'organisme de gestion et quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

COMMANDES

Toute commande doit faire l'objet d'une confirmation écrite et suppose que le client accepte le contenu du stage et les pré-requis, dont il s'engage à avoir eu connaissance.

CONVENTION DE FORMATION

Pour toute commande, Les Secrets du Vin adresse une convention de formation bilatérale de formation.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par écrit. Si cette annulation intervient moins de 2 semaines avant le début du stage, le client s'engage à verser un dédit égal à 30 % du montant net de la formation. Une annulation survenant à moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à une facturation du montant total de la formation.

ABSENCE D'UN STAGIAIRE

En cas de non participation ou d'absences répétées d'un stagiaire à une formation commandée et non annulée, le coût de la formation sera dû et devra être réglé dans son intégralité à la société Les Secrets du Vin par le client, et ce même si l'organisme de gestion refusait de prendre en charge le coût de la formation.

DELAIS DE REGLEMENT

Les factures sont dues dès réception de la facture et au plus tard dans les 30 jours suivants. En application et conformément à la loi n°92-442 du 31/12/1992, les intérêts de retard sont calculés au taux de 1,5 fois le taux d'intérêt légal. Aucun escompte n'est accordé pour règlement anticipé.

ANNULATION D'UN COURS

La société Les Secrets du Vin se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter un stage en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de cours ou de problème technique et ce, sans dédommagement possible. Dans ce cas, les participants seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis au cours de la formation est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Toute reproduction ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal. La responsabilité du client sera engagée si un usage non autorisé était fait des supports de cours.